



---

## CLUB CHASSE ET PÊCHE DE STE-MARIE INC.

---

### Règlements visiteurs et journaliers 2026

Les règlements qui suivent ne sont là que pour le mieux-être des utilisateurs. Ils ne doivent en aucun temps vous apparaître comme un fardeau ou une contrainte. Surtout, profitez de votre séjour et merci de votre confiance!

#### Arrivée/Départ

- L'arrivée pour les campeurs se fait à partir de 13h00.
- Le départ doit être fait pour 12h00. Le terrain et les équipements doivent être laissés propres et en bon état. Des conteneurs à déchets et des bacs de recyclage sont à votre disposition à l'entrée du camping et près du garage.

#### Animaux

- Des frais de 5\$ par chien sont exigés pour les campeurs visiteurs.
- Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps. Ils ne doivent pas déranger vos voisins.
- La personne qui promène un chien est responsable de ses excréments et doit s'assurer du ramassage immédiat.
- Les animaux sont interdits à la piscine, au restaurant ainsi qu'au bloc sanitaire.

#### Circulation

- La limite de vitesse sur le territoire du camping est de 10 km/h en tout temps et avec toute forme de véhicule. Arrêt aux intersections, permis de conduire obligatoire et en règle.
- Conduite en état d'ébriété interdite.
- L'utilisation de VTT est permise entre 9h00 et 20h00 et ce, dans le but d'accéder aux sentiers indiqués à cette fin. Aucune autre promenade sur le terrain ne sera tolérée.
- Les utilisateurs de motocyclettes de type hors-route (motocross) doivent circuler à côté de celle-ci et le moteur éteint en tout temps dans les limites du camping.
- À la noirceur, les vélos sont interdits.

La sécurité des enfants et des piétons est la priorité absolue.

## Visiteurs

- Vos visiteurs doivent se présenter à l'accueil ou au chalet pour acquitter leur droit d'accès et sont sous votre responsabilité. Tout comportement inadéquat sera porté à l'attention du campeur avec les conséquences appropriées.
- Vos invités doivent stationner leur voiture au stationnement prévu à cette fin, près du chalet et du garage.

## Piscine

- Il est important de respecter les consignes du sauveteur ou de la sauveteuse et les règlements affichés à l'entrée de la piscine.
- Aucune boisson alcoolisée, nourriture, ni contenant en verre ne sera tolérée à la piscine.

## Électricité/ Internet

- Les équipements non nécessaires et fonctionnant à l'électricité (air climatisée, chauffage) doivent être éteint lorsque le locataire est absent.
- Les chauffe-terrasses, autre que ceux fonctionnant au propane sont interdits.
- Le WIFI est gratuit et fonctionne sous les appellations; **Camping 2G** et **Camping 5G** partout à l'extérieur sur le terrain de camping. Aucun mot de passe n'est requis. Il ne fonctionnera pas à l'intérieur de vos installations, ni à l'intérieur du CHALET, par contre.

## Lac

- Les embarcations et moteurs à essence sont interdits.
- La baignade est interdite.
- La ceinture de sauvetage est obligatoire pour tous les utilisateurs.
- Il est interdit d'être sur le lac après 20h.

## Pêche

- Un droit d'accès est valide pour 1 journée seulement et permet un quota de 3 truites maximum.
- Possibilité d'acheter un 2e quota dans la même journée après vos 3 truites. Pour un maximum de 2 droits d'accès par jour.
- Tout pêcheur doit acheter son accès au lac via le portail internet :  
<https://clubcpcsmsaintemarie.com/>

*\* Il est à noter que les droits d'accès seront disponibles lorsque la saison est ouverte et vous pourrez alors suivre le lien.*

- Plusieurs membres d'une même famille peuvent pêcher sur le quota de 3 truites, mais chaque membre du dit quota doit être déclaré dans le formulaire d'achat, afin de permettre un meilleur contrôle des pêcheurs en règle.
- La pêche est permise de 8h à 20h. Toute pêche est interdite en dehors de ces heures d'ouverture, sous peine de sanction.
- La pêche est fermée lors de la journée d'ensemencement.
- Aucun enfant de moins de 14 ans n'est autorisé à pêcher sans la présence d'un adulte.
- **Nous nous réservons le droit de vérifier vos droits d'accès en tout temps. En cas de non-paiement, vous vous engagez à défrayer le double de la somme requise pour votre droit d'accès initialement prévu.**

### Politique de remboursement

- Toutes les ventes sont finales.
- Aucun remboursement ne sera émis une fois l'achat complété, peu importe la raison.
- Avant de procéder à l'achat, assurez-vous de bien sélectionner la bonne date et le bon type de droit d'accès (saisonnier ou visiteur).

## Civisme

- Le couvre-feu est de 23h00 à 9h00. Tout bruit excessif entraînant une plainte pourra apporter des conséquences au locataire.
- Le locataire ainsi que ses visiteurs se doivent d'agir dans le respect de ses voisins, éviter les cris ainsi que la musique trop forte en tout temps.
- Toute personne qui endommage volontairement les installations du Camping pourra être expulsée et poursuivie devant la justice.

## Interdiction

- De faire des feux ailleurs qu'aux endroits désignés (foyer).
- De chasser ou tuer des animaux sur le terrain de camping.
- D'utiliser toute sorte d'arme à feu, frondes, arcs, fusil à air comprimé et couteaux.

## Informations intéressantes

- Des poches de bois sont disponibles pour vos feux de foyer au coût de 8.00\$. Vous pouvez vous les procurer au chalet ou auprès de nos bénévoles.
- Nous louons des embarcations pour vous permettre d'aller sur le lac. Informez-vous au chalet.
- Deux blocs sanitaires sont mis à votre disposition, voir le plan du camping à la page suivante.
- Nous offrons un excellent service de restauration au chalet.
- Indications pour le Miller Zoo :
  - À la sortie du camping, tournez à gauche sur la Route Brennan. Au bout, tournez à droite sur la Route 216. Gardez votre gauche et prenez l'embranchement à gauche pour demeurer sur la Route 216. Le Miller Zoo se trouve sur cette route à moins de 5 minutes à partir de ce point.
- Indications pour le village de Frampton :
  - Vous y trouverez l'épicerie la plus proche (Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault, Agence SAQ), une station-service (Harnois), une quincaillerie (Le Bâtitseur), une pharmacie (Proxim) et un guichet Desjardins : À la sortie du camping, tournez à gauche sur la Route Brennan. Au bout, tournez à droite sur la Route 216. Gardez votre droite pour prendre la Route 275. Vous arriverez au village de Frampton en moins de 5 minutes à partir de ce point.

**Bon séjour parmi nous!** La direction du Club Chasse et Pêche de Ste-Marie se dégage de toute responsabilité.